

Alternatives à la chasse dans la zone de l'aire conservée des communautés d'Ibolo-Koundoumou et les villages périphériques

Pays	République du Congo
Bénéficiaire	Conservation de la Faune Congolaise (CFC)
Montant total du projet	76 638 €
Montant de la subvention FFEM	38 285 € (50 %)
Partenaires financiers	CARPE/WCS (15 299 €) ; Fondation Van Thienoven (11 971 €) ; CFC (11 081 €)
Durée du projet	24 mois
Signature de la convention	07 mai 2007

Contexte

Les populations des villages Ibolo et Koundoumou, dans le district d'Epéna (Département de la Likouala et « paysage » du lac Télé), ont créé, avec l'appui de l'ONG « Conservation de la Faune Congolaise » une aire de conservation afin de protéger leurs ressources naturelles souvent violées par les populations voisines. Le braconnage et surtout l'abattage des gorilles ont contribué à l'appauvrissement de la zone en faune. Pour répondre à cette situation, des alternatives à la chasse dans la zone sont recherchées.

Objectifs

Le projet a pour objectif global de contribuer à l'atténuation de la pression sur la faune sauvage et la valorisation de la diversité biologique en République du Congo en général et dans la zone de la Réserve communautaire du Lac Télé et sa périphérie en particulier, notamment l'Aire Conservée des Communautés d'Ibolo-Koundoumou. Pour répondre aux besoins en protéines des populations, le projet appuiera des activités alternatives, notamment l'élevage traditionnel et l'introduction d'activités nouvelles susceptibles de procurer des revenus aux populations et ainsi améliorer leurs revenus.

Principales activités

- La création des conditions de mise en place d'une chasse durable qui passe par un inventaire de la faune et des chasseurs et par un zonage et un classement des terroirs villageois ;
- La cogestion des ressources fauniques à travers l'établissement de règles collectives de chasse ;
- Le développement et la vulgarisation des pratiques appropriées d'exploitation et d'utilisation des ressources fauniques grâce à la redynamisation des associations traditionnelles de chasseurs ;
- L'élaboration et l'exécution d'un plan de développement local qui intègre des activités alternatives, génératrices de revenus (petit élevage, aquaculture, apiculture).

Pour en savoir plus
www.ffem.fr